

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 69 - 166 /PR-SGG

du 27 Juin 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU l'Ordonnance n° 69-9/PR du 7 mai 1969, instituant une Cour de Sécurité de l'Etat, notamment son article 5 ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 65-1/PR du 15 janvier 1965, portant promotion, à titre exceptionnel, au grade de Commandant, le Capitaine Emile de SOUZA ;
- VU le Décret n° 440/PC/EMFAD du 25 novembre 1965, portant promotion à titre exceptionnel, au grade de Capitaine, le Lieutenant Barthélémy OHOUENS ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommés à la Cour de Sécurité de l'Etat les Officiers dont les noms suivent :

- Commandant Paul-Emile de SOUZA,
- Capitaine Barthélémy OHOUENS.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel./-

Fait à COTONOU, le 27 Juin 1969

par le Président de la République,
- Chef du Gouvernement,

AMPLIATIONS :

PR 6 - CS 6 - SGG 4 - MJL 4 -
IN 4 - Intéressés 2 - SGPR 1 -
Ministères 9 - Gde Chanc 1 - Cab.Mil.2
DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat. 2 -
IAL 1 - DCCT 1 - JORD 1 - EM-FAD 4 - DGN 2

Emile-Derlin ZINSOU